



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/1996/P/L.9/Add.1
27 juin 1996

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Troisième session ordinaire de 1996
16-19 septembre 1996
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS**

République centrafricaine

Additif

RÉSUMÉ

Le présent additif à la note de pays présentée par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire, en janvier 1996, contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme de la République centrafricaine, dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à un million de dollars. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 5 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 5 millions de dollars à prélever sur les fonds supplémentaires sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 1997 à 2001.

* E/ICEF/1996/18.

** La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 1995. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatifs des engagements recommandés en 1996 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/1996/P/L.43/Add.2).



Données de base (1994 sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, 0 à 15 ans)	1.5
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	175
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	103
Insuffisance pondérale (% modéré et % sévère)	...
TMM (pour 100 000 naissances vivantes, 1990)	700
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin, 1995)	69/52
Taux d'inscription à l'école primaire (% net masculin/féminin, 1989)	71/46
Taux d'inscription au 1er niveau atteignant le 5ème niveau (%) (1989)	65
Accès à l'eau potable (%)	24
Accès aux services de santé (% , 1985)	45
PNB par habitant	370 dollars des Etats-Unis
Enfants de 1 an ayant reçu une série complète de vaccins contre :	
la tuberculose :	82 %
la diphtérie, la coqueluche et le tétanos :	31 %
la rougeole :	44 %
la poliomyélite :	29 %
Femmes enceintes vaccinées contre :	
le tétanos :	41 %

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Malgré ses importantes ressources naturelles, la République Centrafricaine fait partie des pays les moins avancés au plan du développement humain. Le pays connaît toujours une situation économique et sociale difficile en raison de l'effet conjugué d'un long processus de démocratisation, des programmes d'ajustement structurel successifs, des effets de la dévaluation du franc de la Communauté financière africaine en 1994 et d'une trop forte dépendance vis-à-vis du secteur primaire de l'économie. En l'absence de développement conséquent de l'agriculture, du commerce et de l'épargne et à cause des besoins monétaires accrus en raison de la diminution de l'Etat Providence, il est constaté une aggravation de la pauvreté. Enfin, la vente de bois constituant la source principale de revenus, il s'ensuit une déforestation importante.

2. Les taux de mortalité infantile (TMI) et des moins de 5 ans (TMM5) sont passés respectivement entre 1988 et 1994 de 132 à 103 et de 212 à 175 pour 1 000 naissances vivantes. Ces diminutions semblent cependant plus liées aux différentes méthodes d'estimation plutôt qu'à une amélioration réelle de la situation. Les causes principales de mortalité chez l'enfant sont les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, la malnutrition, le paludisme et la rougeole. Les grèves répétées de la fonction publique ont fait fortement chuter la couverture vaccinale entre 1991 et 1993. L'enquête sur la démographie et la santé a montré un taux de mortalité maternelle (TMM) de 948 pour 100,000 naissances vivantes, ce qui est plus élevé que le chiffre de 700 estimé par les Nations Unies. La mortalité maternelle est liée aux grossesses multiples (indice synthétique de fécondité de 5,6), précoces, rapprochées et à une couverture insuffisante en soins obstétricaux essentiels. L'augmentation de ce taux réel par rapport aux prévisions montre toute l'ampleur du problème.

/...

3. Parmi les femmes enceintes, la prévalence du VIH atteint 14 % à Bangui et 7 % en milieu rural. L'impact croissant du VIH est favorisé par un taux de contraception moderne de 3 % seulement. Le poids des autres maladies sexuellement transmissibles est reflété par un taux de stérilité qui atteint 8 % des femmes en âge de procréer. Le taux de malnutrition chronique chez les moins de 5 ans est de 28 % alors que 17 % des enfants souffrent d'insuffisance pondérale à la naissance. Seulement 4 % des femmes pratiquent l'allaitement maternel exclusif à 4 mois. Selon des sources gouvernementales, la prévalence du goitre chez les enfants de 8 à 18 ans atteint 62 %. La faiblesse des structures décentralisées chargées du suivi et de la supervision a influencé la qualité et la fréquentation des services de santé et est aggravée par la faible accessibilité géographique aux services de base, l'insuffisance du personnel et sa faible motivation due au retard du paiement des salaires, le manque d'équipements et l'absence de médicaments.

4. La réduction des budgets consacrés à l'éducation de base a contribué non seulement à la baisse du taux de scolarisation, mais aussi à celle de la qualité de l'enseignement. Le taux brut de scolarisation est de 71 % dans le primaire avec un important écart entre les garçons et les filles (garçons : 88 %, filles : 55 %) et entre les milieux urbain et rural. Pour relever le taux d'alphabétisation des adultes (actuellement de 38 %, selon des sources gouvernementales), le gouvernement a initié un programme intensif d'alphabétisation en 48 jours.

5. La couverture en eau potable est passée de 5 % en 1980 à 24 % en 1994. Le taux moyen en assainissement est estimé à 45 %, mais il n'existe pas de système de suivi fiable. L'urbanisation qui s'accélère et la déforestation entraînent une insalubrité croissante.

6. Aux niveaux communautaire et national, les femmes sont exclues des structures de prise de décision. Par contre, en raison de l'émigration croissante des hommes à la recherche de travail, 20 % des ménages sont dirigés par des femmes. La faible scolarisation et le taux d'abandon élevé chez les filles expliquent l'analphabétisme et les faibles connaissances de base des femmes.

7. L'élaboration en cours d'un code de la famille et la tenue récente des Etats Généraux des Enfants et de la Jeunesse constituent une démarche clé en faveur d'une plus grande reconnaissance des droits des femmes et des enfants. La capacité d'intervention de l'Etat et des organisations non gouvernementales, (ONG), encore très peu représentées dans ce domaine, devrait être renforcée.

COOPÉRATION AU PROGRAMME, 1993-1996

8. Initialement approuvé pour la période 1993-1997, le programme a été raccourci d'un an afin de l'harmoniser avec les cycles de programmation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population. Le programme comprenait 6 programmes dans les domaines des soins de santé primaires (SSP), de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation de base, du développement communautaire, de la planification et de la mobilisation sociale.

9. Concernant les SSP, 49 centres de santé ont été revitalisés selon la stratégie de l'Initiative de Bamako. Par ailleurs, un texte de loi a été ratifié portant sur l'importation du sel iodé. Dans l'éducation de base, des Etats Généraux sur l'éducation ont été organisés, débouchant sur l'adoption de nouveaux axes stratégiques. En outre, 13 écoles primaires bénéficient maintenant d'un système de co-gestion entre l'Etat et les parents d'élèves. Quelques 650 puits ont été forés et équipés avec une réduction de moitié du

coût, et 6 500 latrines ont été installées et financées à 85 % par les communautés, portant le taux de couverture en eau potable et en assainissement dans les communautés ciblées à 50 %. La pérennisation de ces installations est favorisée par la mise en oeuvre de systèmes de gestion et d'approvisionnement en pièces de rechange. Le programme de développement communautaire a permis de développer les services de base au sein de 88 groupements communautaires. De même, il a permis la création d'un organe de coordination en faveur des enfants en situation difficile et la tenue d'Etats Généraux de l'Enfance et de la Jeunesse.

Contraintes et leçons retenues

10. Dans un contexte politique de démocratisation et de renforcement du rôle de la société civile, la déconcentration de la gestion des services de l'Etat est appelée à jouer un rôle crucial. A cet égard, depuis 1996 le Ministère de la planification étudie les conditions de mise en oeuvre, notamment le renforcement du cadre juridique, des compétences des agents des collectivités locales ainsi que les mécanismes de co-financement et l'appui au développement régional. La mise en oeuvre du programme s'est heurtée à l'inadéquation entre l'ambition des objectifs du programme et les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à l'atteinte des objectifs. L'emphase a été mise sur la réalisation des activités plutôt que la mise en place d'un système de pérennisation des acquis.

11. L'expérience des grèves passées a montré qu'il est souvent possible de poursuivre les actions de développement en cours lorsque les communautés sont impliquées dans la gestion des services de base, et que des approches flexibles et innovatrices sont mises en oeuvre, comme les équipes de vaccination mises en place entre 1991 et 1993. L'Initiative de Bamako a eu un effet positif sur la régulation du recouvrement des coûts, conférant aux formations sanitaires une marge de sécurité relativement importante. L'utilisation d'une approche similaire dans le domaine de l'éducation primaire a montré que des schémas de recouvrement des coûts adaptés aux possibilités financières des usagers et garantissant un paquet minimum de prestations accroissent de façon significative l'autonomie des services de base en période d'instabilité sociale.

COOPÉRATION RECOMMANDÉE AU PROGRAMME, 1997-2001

Coopération recommandée au programme, 1997-2001

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>Total</u>
<u>Masse commune des ressources</u>						
Santé et nutrition	350	350	348	341	335	1724
Eau, assainissement et environnement	265	250	250	250	250	1265
Education de base	150	140	140	140	140	710
Suivi, information et gestion	123	121	121	121	121	607
Plaidoyer et communication sociale	45	45	45	45	45	225
Appui au programme	<u>67</u>	<u>94</u>	<u>96</u>	<u>103</u>	<u>109</u>	<u>469</u>
<u>Total partiel</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>5 000</u>

	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>Total</u>
<u>Fonds supplémentaires</u>						
Santé et nutrition	400	400	400	400	400	2 000
Eau, assainissement et environnement	250	250	250	250	250	1 250
Education de base	350	350	350	350	350	1 750
Suivi, information et gestion	<u>20</u>	<u>22</u>	<u>23</u>	<u>24</u>	<u>25</u>	<u>114</u>
Total partiel	<u>1 020</u>	<u>1 022</u>	<u>1 023</u>	<u>1 024</u>	<u>1 025</u>	<u>5 114</u>
Total	<u>2 020</u>	<u>2 022</u>	<u>2 023</u>	<u>2 024</u>	<u>2 025</u>	<u>10 114</u>

12. Le gouvernement a guidé l'exercice de programmation sous l'égide du Ministère de la Planification, qui a assuré la participation de tous les départements concernés. Les autres agences du système des Nations Unies ainsi que les coopérations bilatérales (Allemagne, Etats-Unis, France, Japon et Union Européenne) ont également été associées à la réflexion.

13. Le but du programme de coopération est de contribuer à l'amélioration sensible et mesurable des conditions de vie, au développement physique, social et intellectuel des enfants et des femmes, dans le cadre de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Le programme utilise comme cadre de référence le programme national d'action (PNA) en vue de l'atteinte des objectifs de la décennie. A cet égard, il contribuera à : a) la réduction du TMI de 97 à 60 pour 1 000 naissances vivantes et du TMM5 de 157 à 130 pour 1 000 naissances vivantes; b) la réduction du TMM de 948 à 664 pour 100 000 naissances vivantes; c) la réduction de 7.5 % à 4 % du taux de malnutrition sévère chez les enfants de moins de 5 ans; d) l'élimination des troubles dues à la carence en iode; e) l'augmentation à 60 % du taux net de scolarisation des filles; et f) l'augmentation de l'accès à l'eau potable et en moyens d'évacuation des excréta à 70 % de la population.

14. Le programme de coopération visera le renforcement des liens entre les collectivités, les prestataires de services et les décideurs grâce à la mise en oeuvre des stratégies suivantes : a) le développement et la mise en oeuvre de modèles de services de base pérennisables et applicables à l'échelle nationale, notamment grâce à une meilleure gestion de l'information, des ressources humaines, financières et environnementales, la définition de paquets minimum de services, l'appui aux structures institutionnelles chargées de la supervision des programmes, et l'apport de recherches opérationnelles ciblées; b) le renforcement de la décentralisation, par l'adoption et la mise en application de textes favorisant notamment une participation accrue des usagers dans la gestion des services de base et leur co-financement, dans le respect de l'équité; c) la réduction des disparités de genre et géographiques; et d) la mobilisation des ressources et l'intensification du plaidoyer en faveur des droits de l'enfant et de la femme. Le programme comprendra 3 programmes sectoriels et 2 programmes transversaux. Les communautés des régions de l'Ouham et de la Nana-Gribizi et une commune de Bangui seront les bénéficiaires directs des interventions sectorielles alors qu'au plan national l'ensemble des programmes appuieront le système national de suivi et le plaidoyer. Les fonds provenant de la masse commune des ressources serviront à consolider les acquis sectoriels du programme précédent et à jouer un rôle catalyseur en vue de l'orientation de l'appui des autres bailleurs dans des domaines tels que les SSP ou l'éducation de base, sur la base de l'expérience accumulée par l'UNICEF. Les fonds supplémentaires requis assureront quant à eux l'extension de la couverture des services de base.

Santé et nutrition

15. Ce programme a pour objectifs d'augmenter la couverture effective en SSP de 25 % à 50 % dans 78 centres de santé dans les zones ciblées, et d'en garantir la pérennisation par l'amélioration de l'utilisation par les communautés de données statistiques sanitaires de routine de meilleure qualité et par une plus grande représentativité des femmes au sein des comités de gestion. Ce programme comporte deux projets. Le projet "Renforcement des SSP" vise à garantir l'accès et l'utilisation, dans les formations sanitaires revitalisées, d'un paquet minimum de soins curatifs, préventifs et promotionnels, selon les principes de l'Initiative de Bamako. L'accent sera mis sur une plus grande compréhension des problèmes de santé affectant les communautés, y compris les maladies cibles du programme élargi de vaccination et les causes de mortalité maternelle. Le projet "Promotion de la nutrition" vise au plan national à assurer une utilisation universelle de sel iodé, à rendre 80 % des maternités "Amies des bébés", à augmenter de 4 à 20 % la proportion des mères pratiquant l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois. Dans les zones de concentration, ce projet visera la mise en oeuvre d'un processus de surveillance de la croissance des enfants âgés de 6 mois à 3 ans et de prise de décisions à base communautaire ainsi que la correction des troubles dus aux carences en fer, acide folique et vitamine A. Les activités porteront notamment sur la formation des différents intervenants, la communication inter-personnelle, le renforcement des activités de suivi et évaluation et la recherche opérationnelle.

Eau, assainissement et environnement

16. Ce programme a pour objectifs de : a) améliorer la couverture effective de 50 % à 70 % en eau potable et en moyens d'évacuation des excréta dans les zones cibles définies précédemment, soit une amélioration de 9 % de la couverture nationale; b) appuyer à titre de démonstration la protection environnementale primaire (PEP); et c) renforcer au plan national les capacités nationales de gestion et de suivi du secteur. Le projet "Approvisionnement en eau potable et renforcement du système de gestion du secteur" visera la création de 320 nouveaux points d'eau, la réduction du taux de panne des pompes de 40 % à 10 % et le maintien de conditions de salubrité autour de 80 % des points d'eau. Les activités porteront sur le plaidoyer afin d'étendre progressivement la couverture à l'ensemble du pays, l'amélioration de la fiabilité des indicateurs de gestion et de la gestion communautaire des points d'eau et services d'assainissement, notamment en amenant la représentativité des femmes au sein des comités de gestion à parité avec celle des hommes. Le projet "Éducation pour l'hygiène environnementale en milieu urbain" visera à promouvoir la PEP au niveau de 10 écoles primaires en milieu urbain ainsi qu'au niveau d'un quartier défavorisé de Bangui. Les activités porteront sur l'installation de moyens d'accès à l'eau potable, l'évacuation des excréta et à la promotion de pratiques adéquates en matière d'hygiène individuelle et collective.

Éducation de base

17. Le programme a pour objectifs de : a) augmenter respectivement de 30 % à 50 % le taux net de scolarisation et à maximiser la rétention des filles dans les systèmes formel et non formel dans les zones d'intervention; b) améliorer les connaissances et la compréhension des communautés et des décideurs sur les facteurs à l'origine de la situation précaire des filles en matière d'éducation ainsi que leur rôle au sein de la société; et c) contribuer à la formulation de politiques et de stratégies opérationnelles en faveur de l'éducation des filles et de la protection et réinsertion des enfants en situation difficile.

18. Le projet "Promotion de l'éducation des filles dans les systèmes formel et non formel" aura deux composantes. La première vise l'amélioration de la scolarisation des filles en milieu formel par l'amélioration des conditions

d'accueil et de l'encadrement pédagogique. La seconde composante sera la suite du projet expérimental "Promotion de la scolarisation des filles dans la Nana-Gribizi", axé sur les filles non scolarisées et déscolarisées âgées de 8 à 15 ans. Ainsi il est prévu d'amener 80 % des filles inscrites dans les 15 écoles communautaires à avoir un niveau équivalent à la quatrième année du cycle fondamental 1 du système formel. Le projet "Enfants en situation difficile" constitue la suite logique de l'ancien projet pilote "Réinsertion des enfants de la rue de Bangui". Il vise à renforcer la politique nationale, appuyer les activités des ONG locales, soutenir la prise en charge communautaire, renforcer les activités en faveur des jeunes filles en situation difficile et prévoir des activités préventives couvrant les groupes cibles à haut risque.

Suivi, information et gestion

19. Ce programme transversal a pour objectifs de : a) contribuer à améliorer la disponibilité et l'utilisation de données désagrégées et fiables aux fins de planification sociale; b) contribuer à l'identification des besoins, à la collecte des données et à leur exploitation en vue du suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de la décennie et aux droits de l'enfant; et c) garantir la disponibilité de données fiables pour le suivi et l'évaluation du programme. Ce programme comprend deux projets. Le projet "Renforcement des capacités nationales de suivi et de gestion de l'information" vise à renforcer le système national d'information sociale, afin d'appuyer le processus de décentralisation et de mise en oeuvre du programme de coopération et de fournir l'information nécessaire aux activités de plaidoyer. Le projet "Appui à l'auto-développement durable à base communautaire" vise à assurer la création d'un système et circuit d'information et de rétro-information entre les ménages, la communauté et les prestataires de services de base, en vue de faciliter la prise de décision par les différents acteurs.

Plaidoyer et communication sociale

20. Ce programme a pour objectifs d'accroître les capacités nationales et communautaires en matière de diffusion de l'information en particulier contre la carence en iode, ainsi que le suivi et la mobilisation pour le PNA. Le programme responsabilisera les décideurs et la population dans leur ensemble, et appuiera les divers secteurs en matière de communication sociale et de mobilisation. Il utilisera à cette fin les média nationaux, notamment les radios rurales et locales. Le programme est composé de deux projets. Le projet "Plaidoyer" a comme objectifs de promouvoir l'application effective de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de renforcer les engagements pris par le pays et de contribuer à la mobilisation des ressources locales et internationales pour les programmes. Le projet "Appui aux programmes" sectoriels vise à contribuer à l'atteinte des objectifs des programmes sectoriels par une diffusion judicieuse de l'information.

Gestion du programme et collaboration avec les partenaires

21. Le Ministère de la Planification assurera la coordination et le suivi de l'exécution du programme. Chaque programme sectoriel sera coordonné et mis en oeuvre par les ministères de tutelle respectifs. Une revue à mi-parcours sera réalisée en 1999 et des revues annuelles seront organisées afin d'examiner la mise en oeuvre des projets et de ré-orienter, si besoin est, les activités de l'année suivante. Les autres bailleurs de fonds seront associés aux examens périodiques de revue du programme. Comme par le passé, le programme cherchera à harmoniser ses interventions en fonction de celles soutenues par les autres bailleurs de fonds. Ainsi, dans les secteurs concernés, le programme poursuivra sa collaboration avec les coopérations allemande, canadienne, française et japonaise, ainsi que l'Agency for International Development des États-Unis,

l'Organisation mondiale de la santé, le PNUD, la Banque Mondiale et l'Union Européenne.

Suivi et évaluation

22. Un plan intégré de suivi et d'évaluation a été élaboré pour suivre l'exécution et l'impact de l'ensemble du programme de coopération. Des enquêtes et études des connaissances, attitudes et pratiques concernant les changements de comportement seront menées dans le cadre de ce plan. Au niveau des programmes sectoriels, le Ministère de la Planification mettra en place un système d'analyse des résultats pour améliorer la qualité du contrôle, de la supervision et du suivi des projets. Les conclusions de ces analyses serviront de base pour la rétro-information et le dialogue avec les partenaires et les communautés.

Mobilisation de fonds

23. Au cours du programme passé, seulement 1/5ème des fonds supplémentaires requis a pu être mobilisé. Une stratégie plus active sera poursuivie au cours du prochain programme au moyen de : a) la diffusion régulière d'informations concernant les besoins financiers, le déroulement et les réalisations des divers programmes; b) un plaidoyer en direction des responsables gouvernementaux et des bailleurs de fonds en vue de la mise en oeuvre de l'initiative 20/20; c) la présentation des requêtes pour des programmes spécifiques auprès des bailleurs de fonds (gouvernements et comités nationaux de l'UNICEF); et d) une coordination intra et inter sectorielle plus dynamique des programmes et projets et entre les partenaires.

Lien entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

PAYS : RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
PROGRAMME : 1997-2001

Domaine d'activité et source de financement	BUDGET-PROGRAMME (En milliers de dollars É.-U.)				POSTES ^a							DÉPENSES DE PERSONNEL ^b (En milliers de dollars É.-U.)					
	MC	FSD	NFS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	Adm. inter.	Adm. nat.	Serv. gén.	Nombre total de postes	Adm. inter.	Personnel local	Total
	MASSE COMMUNE DES RESSOURCES	1 724			1 724	0	0	0	1	0	0	1	1	1	3	852,7	516,0
Santé et nutrition	1 265			1 265	0	0	0	0	1	0	1	0	1	2	775,1	113,5	888,6
Eau, assainissement et environnement	710			710	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,0	402,5	402,5
Éducation de base	607			607	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0,0	496,5	496,5
Suivi, information et gestion	225			225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	71,6	0,0	71,6
Plaidoyer et communication sociale	469			469	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	189,6	279,1	468,7
Total, MC	5 000			5 000	0	0	0	1	1	0	2	4	4	10	1 889,0	1 807,6	3 696,6
FONDS SUPPLÉMENTAIRES																	
Santé et nutrition		0	2 000	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,0	44,7	44,7
Eau, assainissement et environnement		0	1 250	1 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Éducation de base		0	1 750	1 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Suivi, information et gestion		0	114	114	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,0	113,5	113,5
Plaidoyer et communication sociale		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Appui au programme		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Total, FS		0	5 114	5 114	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0,0	158,2	158,2
Total, MC et FS	5 000	0	5 114	10 114	0	0	0	1	1	0	2	4	6	12	1 889,0	1 965,8	3 854,8
BUDGET D'ADMINISTRATION ET D'APPUI AU PROGRAMME				2 093,3													
TOTAL GÉNÉRAL (MC + FS + ADM)					0	0	0	1	1	0	3	1	9	13	2 556,9	1 683,9	4 240,8
					0	0	0	1	2	2	5	5	15	25	4 445,9	3 649,7	8 095,6

Nombre de postes et dépenses de personnel :

— Cycle de programme en cours
— A la fin du programme proposé (à titre indicatif)

Abréviations : MC = masse commune des ressources; FSD = fonds supplémentaires disponibles; NFS = nouveaux fonds supplémentaires; FS = fonds supplémentaires; ADM. inter. = administrateurs recrutés sur le plan international; Adm. nat. = administrateurs recrutés sur le plan national; Serv. gén. = agents des services généraux; ADM = administration.

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

^b Non compris les postes temporaires et les heures supplémentaires; comprend les coûts des Volontaires des Nations Unies.